



LOIS DU JEU FUTSAL



Saison
2025-2026

Préambule

Le règlement sportif appliqué au Futsal Handisport suit les [règles techniques officielles de la FIFA](#) (Federation International Football Association), tout en proposant des adaptations nécessaires tenant compte des spécificités de nos pratiquants et garantissant leur intégrité physique.

Ce document ne précise que les lois du jeu pour lesquelles une adaptation est apportée. Il apporte également suite à des faits de jeu rencontrés sur des compétitions précédentes quelques précisions concernant certaines autres lois du jeu.

Adaptations pour les compétitions organisées par la FFH

Loi 3- Joueurs

Joueurs éligibles / non éligibles

Selon leur type de handicap, les joueurs sont soit éligibles, soit non éligibles pour participer aux compétitions de futsal.

Types de handicap	Joueurs éligibles	Joueurs non éligibles
HANDICAPS ORTHOPEDIQUES		
Membres supérieurs		
Amputation / agénésie	une main deux mains un avant-bras deux avant-bras un bras deux bras	
Atrophie musculaire	un bras deux bras	
Membres inférieurs jouant sans bequille		
Amputation / agénésie	un pied deux pieds tibial tibial bilatéral fémoral fémoral bilatéral	
Atrophie musculaire	mollet 2 mollets jambe 2 jambes	
Pied-bot		
Pied-bot bilatéral		
Membres inférieurs jouant avec bequilles		
Autres		
Fragilité osseuse		
Petite taille (max 140)		
Raideurs articulaires		
Arthrogrippe		
LESION CEREBRALE		
Paralysie Cérébrale PC		
Traumatisme Cranien TC		
Accident Vasculaire-Cérébral AVC		
Autres (Anoxie, infection, tumeur)		

LESIONS MEDULLAIRES		
Paraplégie		
Tétraplégie		
Spina Bifida		
Paralysie du plexus brachial		
HANDICAPS NEUROLOGIQUES D'ORIGINE PERIPHERIQUE		
Polyomélite jouant sans bequille		
Ployomélite jouant avec béquilles		
Atteinte des nerfs		
Maladies neuro-musculaires (polynévrites, polyradiculonévrites, autres)		
HANDICAPS NEUROLOGIQUES EVOLUTIFS		
Sclérose en Plaque		
Maladie génétique dégénérative		
DEFICIENCE SENSORIELLE		
Non-voyants		
Mal-voyants		
Déficience auditive éligible (>55db)		
AUTRES		
Handicap mental		
Maladies chroniques (diabète, leucémie, mucoviscidose, épilepsie...)		
Obésité (IMC>30)		
Troubles cardio-vasculaires		
Troubles des apprentissages moteurs (dyspraxie, dystonie...)		
Troubles respiratoires		

Les joueurs ayant 1 prothèse à chaque membre inférieur sont également éligibles.

Les personnes en fauteuil roulant (manuel ou électrique) ne sont pas éligibles.

Catégories d'âges

Compétitions « seniors » :

Les compétitions « seniors » sont ouvertes aux sportifs ayant 15 ans ou plus durant l'année civile de la compétition.

Compétitions « jeunes » :

La coupe de France « Jeunes » est ouverte aux sportifs ayant 10 ans minimum et 21 ans maximum l'année de la compétition.

Les Jeux Nationaux de l'Avenir sont ouverts aux sportifs ayant 18 au plus durant l'année civile de la compétition.

Pour tout autre compétition, l'organisateur sera libre de définir les tranches d'âge accueillies.

Système de classification

Les compétitions de Futsal Handisport s'appuient sur un système de classification spécifique Futsal Handisport, document disponible sur futsal.handisport.org.

Mixité

Les compétitions sont mixtes de genre.

Groupe de compétition

Se référer à la classification Futsal Handisport en vigueur (futsal.handisport.org).

POUR LES SENIORS :

Groupe A :

L'équipe engagée en compétition de Groupe A peut aligner des joueurs des classifications 1 à 2pts sur la feuille de match (gardien inclus), sans autre contrainte particulière.

Groupe B :

L'équipe engagée en compétition de Groupe B peut aligner des joueurs des classifications 1 à 4pts, tout en respectant un total de 15pts maximum simultanément sur le terrain pour l'ensemble des 5 joueurs, gardien compris.

Les remplacements effectués doivent permettre de maintenir le respect des 15pts maximum.

Si un dépassement de points est remarqué par le corps arbitral (arbitres ou table de marque) ou la commission fédérale, l'équipe encourra selon les cas après étude de la commission sportive de :

- Obligation d'effectuer un remplacement immédiat pour se mettre en conformité avec la règle ;
- Match perdu par forfait ;
- Retrait de points au classement de l'année N.
- Retrait de points au classement de l'année N+1.
- Exclusion de la compétition de l'année N.
- Exclusion de la compétition de l'année N+1.

Dans le cas d'une exclusion, l'équipe se retrouvant en infériorité numérique conservera les points du joueur exclu dans le calcul des points présents sur le terrain.

Bonification joueuse féminine :

Si une joueuse féminine se trouve sur le terrain, alors le total de points de l'équipe sera bonifié d'un point maximum 16pts (groupe B). Cette bonification n'est pas cumulable dans le cas de plusieurs féminines sur le terrain.

POUR LES JEUNES :

2 groupes sont ouverts en compétition futsal Handisport.

Les jeunes de 21 ans (l'année de la compétition) sont autorisés à la coupe de France, mais entraînent un malus au niveau des points maximums autorisés sur le terrain.

Groupe A :

L'équipe engagée en compétition du Groupe A peut aligner des joueurs des classifications 1 à 2 pts sur la feuille de match (gardien inclus), tout en respectant un total de 10 pts maximum simultanément sur le terrain pour l'ensemble des 5 joueurs, gardien compris.

La présence d'1 joueur de 21 ans diminuera de 1 point le plafond maximum de points autorisés (10 à 9), 2 joueurs diminueront le plafond de 2 points (10 à 8) et ainsi de suite.

Les remplacements effectués doivent permettre de maintenir le respect du plafond maximum autorisé.

Dans le cas d'une exclusion, l'équipe se retrouvant en infériorité numérique conservera les points du joueur exclu dans le calcul des points présents sur le terrain.

Groupe B :

L'équipe engagée en compétition du Groupe B peut aligner des joueurs des classifications 1 à 4pts, tout en respectant un total de 15 pts maximum simultanément sur le terrain pour l'ensemble des 5 joueurs, gardien compris.

La présence d'1 joueur de 21 ans diminuera de 1 point le plafond maximum de points autorisés (15 à 14), 2 joueurs diminueront le plafond de 2 points (15 à 13) et ainsi de suite.

Les remplacements effectués doivent permettre de maintenir le respect du plafond maximum autorisé

Dans le cas d'une exclusion, l'équipe se retrouvant en infériorité numérique conservera les points du joueur exclu dans le calcul des points présents sur le terrain.

Bonification joueuse féminine :

Si une joueuse féminine se trouve sur le terrain, alors le total de points de l'équipe sera bonifié d'un point maximum et passera donc à 11 (groupe A) ou 16pts (groupe B). Cette bonification n'est pas cumulable dans le cas de plusieurs féminines sur le terrain.

Loi 3 – Nombre de joueurs

10 joueurs sur la feuille de match.

En plus des 5 joueurs sur le terrain (4 joueurs de champ + 1 gardien de but), il est possible d'utiliser 5 remplaçants au maximum au cours d'un match disputé dans le cadre d'une compétition officielle.

Loi 4 – Equipement des joueurs

L'utilisation d'un appareillage orthopédique, de cannes ou de bâquilles est autorisée dans les compétitions « jeunes » et « adultes ».

Pour la sécurité des joueurs, l'utilisation d'un déambulateur est seulement autorisée dans les compétitions « jeunes », donc interdit dans les compétitions « seniors ».

Néanmoins, les cannes, bâquilles ou déambulateurs ne sont pas des objets pour jouer (défensivement ou offensivement). Ils ne peuvent toucher le ballon que de façon involontaire.

Loi 7 – Durée des matchs

Championnat de France :

- 2 mi-temps de 10 minutes
- Mi-temps de 5 minutes (Les officiels d'équipe et remplaçants changent de banc à la mi-temps)

Coupe de France Seniors :

- 2 mi-temps de 10 minutes
- Mi-temps de 5 minutes (Les officiels d'équipe et remplaçants changent de banc à la mi-temps)

Coupe de France Jeunes :

- 2 mi-temps de 7 minutes
- Mi-temps de 5 minutes (Les officiels d'équipe et remplaçants changent de banc à la mi-temps)

Le chronomètre est arrêté seulement à la demande des arbitres. Le temps perdu accidentellement ou intentionnellement doit être ajouté au temps réglementaire, à l'appréciation de l'arbitre.

Un temps mort d'une minute par équipe et par période est autorisé. Il faudra en informer la table de marque, qui en informera l'arbitre, et sera applicable lors du prochain arrêt de jeu où l'équipe demanduse sera en possession du ballon.

Le chronométrage est réalisé :

- Par les officiels de la table de marque si un système de chronométrage affiché est présent dans le gymnase.
- Par les officiels de la table de marque par chronomètre manuel, s'il n'y a pas de système de chronométrage affiché est présent dans le gymnase.

Mi-temps

Les officiels d'équipe et remplaçants changent de banc à la mi-temps.

La commission sportive se réserve le droit de modifier les temps de jeu si la bonne organisation d'une compétition le nécessite.

Loi 10 – Issue d'un match

Tirs au but :

- Les deux équipes exécutent chacune quatre tirs au but alternativement.

Précisions sur certaines lois du jeu

Loi 1- Terrain

Lors de l'utilisation d'une salle multisports, il peut être amené à rajouter les marquages des coups francs à 10m ainsi que des zones de remplacements.

Loi 2- Ballon

Le ballon (spécifique futsal) ne doit pas rebondir à moins de 50 cm ni à plus de 65 cm lors de son premier rebond lorsqu'il est lâché à une hauteur de 2 m.

Loi 3- Joueurs

Les remplacements peuvent s'effectuer à tout moment, que le ballon soit en jeu ou non, sauf lors d'un temps mort.

Loi 6- Arbitres

Les matchs peuvent être arbitrés par un ou deux arbitres, diplômés FFF. Il est recommandé de fonctionner avec 2 arbitres sur le terrain.

S'il s'agit d'arbitres officiels, ils sont compétents pour tout ce qui relève du domaine technique. Ils sont également habilités à user de toutes les sanctions administratives dont ils disposent. Ils prennent décision dans tous les litiges. Leur autorité et l'exercice de leurs pouvoirs qui leur sont conférés par les lois du jeu commencent dès qu'ils pénètrent dans l'enceinte sportive.

La table de marque est gérée par 3 personnes :

- 2 bénévoles de l'organisateur
- 1 membre de la commission (suivi des pts sur le terrain, score, fautes)

Le rôle de la table de marque est de faire le suivi du temps de jeu, des points des joueurs sur le terrain afin qu'il ne dépasse pas le maximum et des fautes.

Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

L'horaire de coup d'envoi est déterminé préalablement à la journée de compétition dans le programme sportif. Chaque équipe doit s'organiser pour être prête au coup d'envoi en ayant préalablement rempli la feuille de match. Tout retard injustifié d'une équipe pourra être sanctionné d'une défaite par forfait.

Il est possible de marquer un but à l'adversaire directement sur le coup d'envoi, si le ballon entre directement dans le but de l'exécutant, un corner est accordé à l'adversaire.

Balle à terre

Le ballon est mis à terre pour un joueur de la dernière équipe à avoir touché le ballon, à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été interrompu ou à l'endroit où il a été touché pour la dernière fois par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, à moins que le ballon se soit trouvé dans la surface de réparation de l'équipe qui défendait et que la dernière équipe à avoir touché le ballon ait été l'équipe qui attaquait. Le cas échéant, le ballon est mis à terre pour un joueur de l'équipe qui attaquait sur la ligne de la surface de réparation, au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été interrompu ou de l'endroit où il a été touché pour la dernière fois par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, en suivant une ligne imaginaire parallèle à la ligne de touche.

Les reprises du jeu doivent être exécutées dans les 4 secondes suivant le moment où l'équipe est prête à l'exécuter ou après que les arbitres ont signalé que l'équipe est prête à l'exécuter (sauf penalty et coup d'envoi).

Loi 10 – Issu d'un match

L'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts à l'issue d'un match remporte la victoire. Si les 2 équipes ne marquent aucun but ou si elles marquent le même nombre de buts, le match est déclaré nul.

Lorsque le règlement de la compétition exige qu'une équipe soit déclarée vainqueur après un match nul (coupe de France Seniors, coupe de France Jeunes), seules les procédures suivantes sont permises :

- Deux périodes de prolongation d'une durée égale ne devant pas excéder 5 minutes chacune. Le règlement de la compétition doit stipuler la durée des deux périodes de la prolongation ;
- Tirs au but.

Il est possible de combiner les procédures ci-dessus.

Tirs au but

Les tirs au but sont exécutés après la fin du match conformément aux Lois du Jeu de Futsal, sauf disposition contraire. L'ensemble des joueurs et des remplaçants ont le droit de participer aux tirs au but, sauf ceux exclus/blessés au moment où le match ou la prolongation s'est fini(e).

En cas d'égalité, la séance continuera jusqu'au premier écart constaté sur un même nombre de tentative.

Loi 13 – Coups-francs

Des coups francs directs et indirects sont accordés à l'équipe adverse d'un joueur, remplaçant, joueur exclu ou officiel d'équipe coupable d'une infraction.

Fautes cumulées (uniquement pour les compétitions seniors)

Toutes les fautes sanctionnées par un coup franc direct ou par un penalty qui sont mentionnées dans les Lois du jeu Futsal de la FIFA 3, 4 et 12 sont des fautes cumulées.

Dans chaque période, les arbitres accordent un coup franc direct sans mur à chaque faute commise après la cinquième faute cumulée par une équipe dans chaque période.

Le ballon est positionné sur le point des 10m ou à l'endroit où la faute entraînant le coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée a été commise (si elle l'a été dans la zone comprise entre la ligne de but et la ligne imaginaire située en dehors de la surface de réparation de l'équipe qui défend, à 10m de la ligne de but et parallèle à celle-ci).

L'ensemble des joueurs des 2 équipes doivent se trouver à 5m du ballon et derrière celui-ci. Le tireur doit tirer dans l'intention de marquer.

Loi 15 – Rentrée de touche

Il n'est pas possible de marquer un but directement sur une rentrée de touche :

- Si le ballon entre dans le but adverse, une sortie de but doit être accordée ;
- Si le ballon entre dans le but de l'exécutant, un corner doit être accordé.

Si le ballon touche uniquement le gardien adverse avant d'entrer dans le but, cela constitue un but valable.

Loi 16 – Sortie de but

Un but ne peut pas être marqué directement sur une sortie de but (faite à la main par le gardien de but). Si le ballon entre directement dans le but de l'équipe dont le gardien a effectué la sortie de but, un corner est accordé à l'équipe adverse. Si le ballon entre directement dans le but de l'équipe qui n'a pas effectué la sortie de but, ladite équipe bénéficie d'une sortie de but.

Loi 17 – Corner

Un but peut être marqué directement sur corner, mais uniquement contre l'équipe adverse ; si le ballon pénètre directement dans le but du tireur, un corner sera accordé à l'adversaire.